



## **Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société European Gas Limited (EGL) dans le cadre de travaux miniers sur permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbure liquides ou gazeux, dit « permis de Bleue Lorraine »**

Contribution de MIRABEL - Lorraine Nature Environnement

20 octobre 2015

'La Française de l'Energie' anciennement 'EGL' vient de déposer des demandes d'autorisation de forages sur les communes de Longeville, Zimming et Lachambre en Moselle. Les projets soumis à enquête publique soulèvent plusieurs interrogations. En effet, il y a lieu de relever des carences d'information inacceptables. Il n'est alors pas possible d'appréhender l'objectif et l'impact véritables de ces forages.

### **L'insuffisance des données des précédents forages**

Par le passé, des forages ont déjà été réalisés en 2006 notamment à Diebling et à Folschviller. En 2013, d'autres forages ont été autorisés à Tritteling, Freyhouse, Pontpierre et Loupershouse, sans enquête publique. Pour l'heure, 'EGL/Française de l'Energie' n'a pas implanté le tiers des forages autorisés. Le service des mines de la DREAL nous affirme n'avoir aucun résultat permettant d'appréhender l'exploitabilité de cette ressource. Pourtant, mi-septembre 2015, selon 'EGL/Française de l'Energie', la finalisation de cette étape de test « devrait permettre de confirmer le lancement d'une production effective à partir de 2017 ».

Au vu du peu de données disponibles sur l'exploitabilité de la ressource, et ce malgré près de 10 années d'exploration, il est impossible aujourd'hui pour le public de savoir si les travaux envisagés concernent des recherches expérimentales ou des travaux préparatoires à une exploitation prochaine, à grande échelle et d'envergure nationale. Comment le public peut-il, dans ces conditions, appréhender l'impact potentiel du projet sur son environnement ?

### **Les procédés d'extraction du gaz**

'EGL/Française de l'Energie' explique sur son site web que : « le gaz de houille présente, selon les experts du BRGM et de l'INERIS ([www.ineris.fr/centredoc/note-brgm-ineris-gaz-de-charbon-finale-29-05-13-fin-unique-1382978611.pdf](http://www.ineris.fr/centredoc/note-brgm-ineris-gaz-de-charbon-finale-29-05-13-fin-unique-1382978611.pdf)), un potentiel extraordinaire qui lui permettra de devenir une variable clé de l'équation énergétique française. ».

Or le rapport BRGM / INERIS<sup>1</sup> cité en référence ne dit absolument pas cela. En conclusion de ce rapport (page 65), on peut lire : « *En raison de l'absence d'expériences industrielles abouties en France, le BRGM et l'INERIS n'ont à ce jour que peu ou très peu d'expérience opérationnelle sur la mise en œuvre des technologies utilisées pour la production de gaz de houille, ainsi que sur les impacts réels que ces technologies pourraient avoir sur l'environnement souterrain, la biosphère, voire l'atmosphère.* »

Ce rapport met également en évidence que, dans presque tous les cas d'exploitation de gaz de houille de par le monde, le recours à la fracturation hydraulique a été nécessaire. Le procédé développé par EGL se prévaut de ne pas utiliser la fracturation hydraulique mais explique depuis peu qu'elle aurait recours à des '*stimulations*'. La fracturation hydraulique consiste à des injections à haute ou très haute pression de fluides contenant des agents chimiques (gélifiants, biocides, hydrocarbures, acides, amines...). Le terme '*stimulation*' regrouperait des techniques moins agressives : injection d'eau, de « mousses » émulsifiantes ou de gaz (CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>). Contrairement à la fracturation hydraulique, la stimulation n'est pas interdite par la loi, mais ses contours sont assez peu définis juridiquement. MIRABEL-LNE craint que derrière la manipulation sémantique autour du terme de « fracturation hydraulique » ne se cache un procédé au pire identique à celui de la fracturation, au mieux aux effets encore méconnus sur l'environnement et la santé des riverains. Dès lors, en l'absence de précisions empiriques, nous ne pouvons avaliser l'utilisation d'un tel procédé.

### **Le risque de pollution de l'eau**

Plusieurs gaz sont naturellement présents dans le sous sol (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>, CO<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>S, CO, O<sub>2</sub>, <sup>222</sup>Rn). Une fraction minime des gaz d'un charbon est contenue dans les fractures qui recoupent le charbon, la majeure partie est adsorbée dans les micropores, la pression exerçant une forte influence sur la quantité de gaz adsorbé. Ainsi, une diminution de la pression favorise la désorption et l'émission de gaz depuis le charbon dont les sites d'adsorption sont saturés. C'est sur ce principe qu'EGL base son projet d'exploration. Enfin, la quantité d'eau présente dans les fractures et dans les pores de la roche carbonneuse est un paramètre important qui influence l'adsorption et la désorption du gaz ainsi que ses capacités de migration sous différentes formes (gazeuses sous forme de bulles ou dissoutes) en fonction notamment de la pression, de la température et de l'état de saturation du milieu aquifère.

A l'issue des phases d'exploration, dans le cas d'une mise en exploitation intense de cette ressource, le risque de contamination de l'aquifère principal (nappe des Grès du Trias inférieur) par le méthane augmenterait fortement. La surveillance vis-à-vis de ce risque serait problématique puisqu'il existe également un risque similaire lié au passé minier de la région. Vu le passé géologique tourmenté des formations cibles, l'utilisation de la fracturation hydraulique pour l'exploitation des gaz de houille dans le bassin houiller Lorrain présenterait des risques importants de migration du méthane vers la nappe des grès du Trias inférieur.

### **Sur l'information du public**

MIRABEL-LNE déplore que sa demande de prolongation de l'enquête publique n'ait pas été suivie. En effet, la complexité et la technicité du sujet traité ne permettent pas, dans un délai d'un mois, au public concerné de s'approprier suffisamment les questions qui peuvent se poser et de réagir de façon

---

<sup>1</sup> « Synthèse sur les gaz de houille : exploitation, risques et impacts environnementaux », BRGM et INERIS, octobre 2013

adéquate. Par ailleurs, la mise à disposition par le pétitionnaire de documents en cours d'enquête ne facilite pas la tâche.

### **Conclusion générale et point de vue de MIRABEL LNE :**

L'exploitation du gaz de houille du bassin houiller par le procédé expérimental développé par EGL n'est pas acquise. En parallèle, l'utilisation de la fracturation hydraulique, ou d'une technique s'en approchant fortement, pour l'exploration et l'exploitation des gaz de houille dans le bassin houiller Lorrain présenterait des risques importants de migration du méthane vers la nappe des grés du Trias inférieur.

Par ailleurs, MIRABEL-LNE craint également :

- Une atteinte avérée aux paysages ;
- Des risques d'affaissement des sols ;
- Une pollution des nappes phréatiques ;
- Une destruction de terres agricoles ;
- Une augmentation de l'artificialisation des sols.

MIRABEL-LNE défend la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que le développement des énergies renouvelables. Dans ses objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, MIRABEL-LNE n'encourage pas les investissements qui feront encore augmenter l'effet de serre. Et s'il y a une ressource, pourquoi ne pas la conserver pour les générations futures qui en manqueront ?

**Par conséquent, la fédération MIRABEL-LNE émet un avis défavorable à ce projet.**

\*\*\*

**Echelon régional** de France Nature Environnement, MIRABEL-LNE (*Mouvement InterAssociatif pour les Besoins de l'Environnement en Lorraine - Lorraine Nature Environnement*) fédère les principales associations militantes et elle met en réseau les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) et leurs adhérents, experts bénévoles, personnes ressource qui défendent en Lorraine les mêmes intérêts collectifs.

La fédération contribue à améliorer l'intervention des APNE sur l'ensemble du territoire régional, notamment en incitant les associations locales à se regrouper, partager leur expérience et mutualiser leurs moyens.

La fédération régionale s'implique sur les thématiques relatives à l'industrie, les déchets, le transport, l'agriculture, la forêt, la préservation de la biodiversité, la protection de la ressource en eau, l'air, et l'énergie.

#### Contact :

MIRABEL Lorraine Nature Environnement  
01 rue des Récollets  
57000 METZ  
Tel : 09.81.98.30.12  
Mail : [mirabel-lne@wanadoo.fr](mailto:mirabel-lne@wanadoo.fr)